

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

5 décembre 2022

Date d'affichage :

5 décembre 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 005-210501458-20221209-108_2022-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 9 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Déborah BELIN (a donné pouvoir Thierry BAUD)

Absent : Claude GUET

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°108/2022 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES CHAMOIS DE L'AUTANE »

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Les Chamois de l'Autane pour le Noël 2022 des enfants de maternelle de l'école de Pont du Fossé pour un montant de 200 € (deux-cent euros). Cette somme servira à l'achat de jeux pour chacune des deux classes.

Le Conseil Municipal délibère et décide

- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à verser une subvention d'un montant de 200 € à l'association Les Chamois de l'Autane pour le Noël des enfants de maternelle de l'école de Pont du Fossé.

Les crédits sont inscrits au budget communal à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

15 DEC. 2022

